

## AUTONYMIE ET NEOLOGIE

par Fabienne Cusin-Berche et Marie-Françoise Mortureux

e-mail : [mfmortureux@wanadoo.fr](mailto:mfmortureux@wanadoo.fr)

**Résumé :** Les manifestations de l'autonymie qui marque les premières occurrences des néologismes dans les discours sont diverses. Les mots nouveaux ont une référence mondaine, et accèdent au statut de dénomination référentielle, ou restent pure signification. Seuls les premiers peuvent se lexicaliser ; les autres montrent les ressources du système lui-même. L'intégration des néologismes suppose l'interaction entre système et locuteurs dans la gestion du lexique.

**Mots-clés :** autonymie, dénomination référentielle, néologie, référence autonymique, référence mondaine, signification

**Abstract :** The manifestations of autonymy indicating the first neologistic occurrences in discourses are varied. Neologisms either refer to the world's objects and « referential denomination », or are pure signification. Only the first can become lexical units ; the second show the virtual possibilities of the linguistic system itself. The lexicalization of the neologisms requires interaction between a linguistic system and speakers.

**Keywords :** autonymy, referential denomination, neology, autonymous reference, worldly reference, signification

### 1. Autonymie et néologismes en discours

L'autonymie est une propriété spécifiquement linguistique, qui se manifeste dans les discours. Ses occurrences actualisent la conscience (méta)linguistique des locuteurs produisant et recevant des énoncés. Elle offre donc des observatoires sur la conversion de la langue en discours, que réalise toute énonciation.

Parmi ces manifestations, on s'attachera ici à celle qui verbalise l'activité métalinguistique sous-jacente à la création des néologismes dans les discours où apparaissent leurs premières occurrences.

Seront considérés, dans la suite, comme néologismes des vocables dont la diffusion n'a pas encore été jugée assez grande, et l'avenir assez assuré, pour qu'ils figurent dans des dictionnaires de langue du type *Petit Robert* ; pour des raisons pratiques, l'édition de référence de cet ouvrage sera la version électronique de 1996, rééditée en 2000. Ce sont donc des « candidats-lexèmes », signes revêtant la forme d'un « mot » (simple ou complexe) et susceptibles d'acquérir une « valeur dénominative », c'est-à-dire aptes à assurer la relation de « dénomination » selon l'expression de G. Kleiber (1984). L'autonymie permettant, comme l'a montré J. Rey-Debove (1978), d'opérer un clivage du signe (en référant à son signifiant

ou à son signifié, aussi bien qu'au signe lui-même), ses diverses occurrences permettent de suivre la production du lexème, signe à valeur dénomminative.

En effet, les discours où figurent des néologismes sont très variés, et leur variété va de pair avec des modalités différentes dans les réalisations de l'autonymie néologique. La diversité sociologique des discours (fonction de leurs conditions de production-réception, en termes de destinataires-destinataires, d'objectifs, de thèmes...) a une incidence sur leur diversité sémiotique : à des discours « fondamentalement » métalinguistiques (tel le présent énoncé) s'opposent des discours « fondamentalement » mondains (les plus fréquents et les plus répandus) ; entre ces deux extrêmes s'inscrivent des discours ambivalents (tel le *Petit Dictionnaire Illustré* d'A. Finkielkraut).

## 2. Discours mondains

Les modalités d'apparition des néologismes illustrent toute la gamme de densité métalinguistique décrite et analysée par J. Rey-Debove :  
usage non marqué :

faire une cyberretraite (Le Monde, 9-10/07/2000)

usage connoté autonymique, sous différentes formes :

« Planet-Shalom » offre à ses internautes les réponses en ligne d'un « cyber-rabin ». faire appel à un « cyber-imam » (Le Monde, 9-10/07/2000).

La « nounoursomania » ou la passion de la peluche. (Le Monde, 12-13/12/99).

mention :

Nos utilisateurs [de l'accès à Internet par la télévision], nous ne les appelons pas des visionnautes, ça fait un peu Jules Verne. Et le nom « télénaut » aurait déjà été déposé par un gros opérateur de télécoms français... (Le Monde Interactif, 05/04/2000).

Ces formes d'autonymie ont été dès longtemps observées et répertoriées ; elles témoignent de la conscience – ou subconscience – métalinguistique qui accompagne couramment l'usage de la langue, comme l'ont montré par ailleurs d'autres travaux, par exemple ceux de C. Fuchs (1982) et de J. Authier-Revuz (1995).

Ce qui sera retenu ici concernant toutes ces occurrences de néologismes, c'est le point commun suivant : elles ont, directement ou indirectement, une référence mondaine, qui s'ajoute, en quelque sorte, à leur référence réflexive à elles-mêmes : référence mondaine directe, doublant la première, quand les noms sont en usage, connoté ou non ; référence mondaine indirecte, dans le troisième cas : pour les néologismes « mentionnés », cette référence mondaine s'établit entre l'occurrence du mot nouveau (« visionnautes, télénaut ») et un segment de réalité dont le discours permet par ailleurs l'identification (« utilisateurs... »). Dans ces discours mondains, comme ceux dont sont extraits les néologismes cités ci-dessus, le lien entre signifiant-signifié d'une part, mais aussi entre le signe (constitué par cette association) et son référent mondain, d'autre part, ne semble pas faire difficulté.

Des observations plus originales sont suscitées par les deux autres types de discours considérés. Car leur point commun est de faire apparaître, avant toute tentative de diffusion parmi les locuteurs, des difficultés dans l'établissement des liens évoqués, constitutifs du signe lexical (Sa/Sé-Réf).

En effet, il s'agit de discours, qui, à des fins purement scientifiques ou pragmatiques (ludiques et/ou polémiques), forment des mots plus ou moins « impossibles », pour diverses raisons...

### **3. Discours métalinguistiques**

Deux grandes catégories de discours sont ici concernées : d'une part les recherches en morphologie lexicale adoptant une méthodologie empruntée aux recherches syntaxiques génératives, et fabriquant, comme les syntacticiens, des contre-exemples ; d'autre part les travaux des Commissions officielles de terminologie, et les commentaires dont ils font l'objet de la part de locuteurs très variés.

#### *3.1. Discours scientifiques*

Les premières recherches en morphologie lexicale sont assez rares en fait ; et nous évoquerons la thèse, déjà ancienne, de M.-N. Gary-Prieur sur *Les verbes dérivés de noms* (Thèse d'Etat, 1979). S'interrogeant sur la définition du mot sémantiquement possible, l'auteur évoque ainsi les verbes \*fourcheter, \*couteler, \*cuillerer... qui lui inspirent des réflexions commentées par M.-Fr. Mortureux (1981) : la notion d'encyclopédie évoquée pour expliquer l'absence de ces verbes voudrait dire que ces mots, morphologiquement bien formés, seraient exclus, parce que leur signifié représente un concept absent de la langue-culture des francophones ? La culture de la communauté linguistique les prive, par conséquent, de référence : « il n'y aurait rien, dans l'expérience mondaine des locuteurs, qui puisse s'appeler ainsi ». Mais une telle affirmation reviendrait en fait à exclure du lexique la créativité... Aujourd'hui, le modèle de D. Corbin inclut le concept de mot possible, et dégage celui de lexique conventionnel pour désigner la liste des mots existants. Ces mots possibles, lorsqu'ils apparaissent dans les discours métalinguistiques, demeurent autonomes, sans référence mondaine, alors même que leur signifié (leur «sens prévisible») semble régulièrement formé. Le concept de « mot possible » suscite actuellement des recherches qui regroupent les spécialistes de morphologie lexicale (Colloque de Lille, *Mots possibles, mots existants*, 1997).

#### *3.2. Discours terminologiques*

Les discours suscités par la nécessité de former, par création directe, ou par francisation, les nomenclatures et la terminologie liées au développement de techniques nouvelles, émanent, soit de spécialistes (les terminologues), soit de locuteurs divers. Du travail des premiers, les travaux de Loïc Depecker donnent un témoignage très riche et éclairant, tandis que la presse fournit périodiquement des exemples des seconds (journalistes, lecteurs).

A l'inverse des morphologues, les terminologues ont nécessairement une démarche onomasiologique ; comment nommer (en français) un référent assez clairement identifié, en général, par de nombreux locuteurs, qui ne sont pas tous spécialistes du domaine ? Ces référents sont déjà liés à un nom, soit commercial (un nom de marque, voir les travaux de G. Petit sur la question), soit commun, mais étranger (le plus souvent anglais ou américain). Les terminologues examinent souvent plusieurs propositions, c'est-à-dire hésitent entre plusieurs mots possibles ; et leurs débats témoignent des divers éléments, souvent exclusifs les uns des autres, qui déterminent le choix : motivation (entraînant un mot plus long) / brièveté (créant un mot plus arbitraire), calque de l'emprunt éventuel en cours de diffusion / création plus « française » : ainsi *sac gonflable* retenu d'abord comme substitut de *airbag*, avant la diffusion de *coussin gonflable* (diffusion très limitée à certains textes publicitaires, où le terme français figure en note appelée par *airbag*), *haut-parleur de basses* proposé à côté de *boumeur*, *invite* finalement préféré à *message pour intervenir*, *moniteur* admis au côté de *écran (témoin/de contrôle)*. Préoccupations linguistiques et pragmatiques se mêlent dans ces choix.

Dans les travaux de terminologie, les occurrences de ces mots possibles ont un statut complexe : d'une part ils ressemblent à des entrées de dictionnaire, puisqu'ils sont pourvus d'une paraphrase définitionnelle ; d'autre part, leur « nouveauté » les prive de la lexicalisation qui caractérise les mots enregistrés dans les dictionnaires. Ce sont, un peu comme dans les recherches fondamentales, des mots possibles, pourvus d'une signification, mais pas encore d'une référence reconnue par la communauté linguistique.

### 3.3. Référence autonymique / référence mondaine

Car l'observation de ces recherches morphologiques et terminologiques révèle des signes lexicaux sans référent mondain conventionnel : *fourcheter*, *couteler*, *cuillerer*, tout comme les termes écartés. Ils apparaissent donc comme des signes doublement virtuels, puisque leur occurrence dans ces discours métalinguistiques ne peut avoir qu'une référence autonymique, leur actualisation discursive ne renvoyant qu'à la langue elle-même, au système lexical en soi.

De cette particularité témoigne à merveille un article paru dans *Le Monde Interactif* en date du 31/08/99, sous la rubrique *Cybersabir* :

Il y a des emprunts directs à l'anglais qui sont des défaites, des lassitudes, ainsi du verbe *booter*, ou du *scanner*. On aurait pu trouver une traduction et le mot est obscur en français, mais on n'a pas trouvé. D'autres procèdent au contraire d'une petite jubilation, comme *joystick* ou *bookmarker*. Dans ce cas, un équivalent français existe, officiel ou pas ; on préfère cependant ne pas s'en servir, parce que le mot d'origine est encore mieux.

Le mot *bookmark* a été introduit (bien que *bookmark* évoque « marque », l'usage est le masculin) par Netscape Navigator. Ce logiciel de navigation (*browser*) était utilisé par la quasi-totalité des internautes francophones au début de l'essor du Web, c'est-à-dire jusqu'en 1996, et c'est sur lui que se sont formés les premiers mots de la Toile en français. Les *bookmarks* constituent la liste des sites Web que l'on préfère, « bookmarker un site » consiste donc à l'inscrire dans sa liste, son carnet d'adresses. C'est un acte important, une élection, une distinction, un des moments aussi où l'on existe, où on exprime sa personnalité. En pratique, on ne peut pas utiliser Internet sans bookmarker les sites où l'on va souvent.

La version française de Navigator a tout de suite parlé de *signets*, traduction un peu littérale et littéraire de *bookmarks*. Un *bookmark* est bien un *signet*, mais le verbe *bookmarker* ne peut pas se traduire adroitement par *signéter*. Les traducteurs n'ont pas saisi que, par ordre d'importance, le verbe *bookmarker* venait avant le pluriel *bookmarks* (qui constitue un nom collectif, la liste des adresses vaut en tant que telle, et plus que la somme des adresses), le singulier *bookmark* venant en dernière position. Or on a d'abord traduit la valeur qui avait le moins d'importance, le singulier du nom, sans se rendre compte que le reste ne fonctionnait pas.

Microsoft, avec Internet Explorer, proposa dès 1995 *les favoris* (*favorites* en anglais). Ça ne marcha pas mieux que *signets*. Au handicap de départ d'une faible part de marché, Explorer ajoutait la même erreur que la version française de Navigator, décalée d'un cran cette fois : *favoris* fonctionne bien au pluriel, moins bien au singulier, mais plus du tout dans sa forme verbale. *Signéter* ne veut rien dire, et *favoriser*, pire, veut dire autre chose.

Disposant bien de deux traductions françaises du mot *bookmark*, les internautes ne possédaient toujours pas ce qu'ils voulaient, c'est-à-dire un verbe actif pour exprimer le fait d'élire un site au rang de ses préférés. Ils reprirent alors *bookmarker*, verbe du premier groupe – « je *bookmarke*, tu *bookmarkes*, elles *bookmarkeront* » (*Le Monde*, supplément interactif, 31/03/99).

L'affirmation péremptoire « *signéter* ne veut rien dire » est appliquée à un verbe parfaitement formé et doté, par sa formation, d'un sens prédictible clair (« mettre un signet ») ; mais ce "signéter" apparaît vide de sens, parce que le discours où il figure comme thème le prive de toute référence, alors même que la classe de référents potentielle (marquage des sites favoris) est parfaitement identifiable par les internautes. Ce néologisme rejeté est

doté d'une signification que le locuteur signataire de l'article, s'exprimant au nom d'une communauté (« les internautes »), dénie, en lui refusant la capacité de transformer cette signification, purement sémiotique, en désignation (dans le mode sémantique qui se réalise en discours).

Conformément, sans doute, à sa vocation, le discours métalinguistique fait émerger ici ou là, via le fonctionnement autonymique, des segments d'énoncé qui apparaissent comme de la langue « pure », abstraite, virtuelle, des éléments du système lui-même qui se met en scène exceptionnellement dans ce cas. La langue apparaît alors dans le discours comme un réservoir (inépuisable ?) de signes lexicaux candidats à la dénomination. Le paradigme de mots possibles mais inexistantes qui pourraient figurer en un point de la chaîne de l'énoncé apparaît ainsi dans le discours. Mais pour que s'opère la « conversion (permanente et réversible) du signe linguistique en dénomination référentielle », (I. Tamba-Mecz 1988 : 91), il faut que des locuteurs lient ce signe à un segment de réalité, établissent et mémorisent cette « habitude associative » (G. Kleiber 1984 : 79) : qu'ils prennent l'habitude d'associer le concept de l'objet à ce signe, c'est-à-dire d'appeler tout membre de cette classe d'objets par ce nom, habitude qui déclenche le processus de lexicalisation.

Cette conversion, sur laquelle repose dans le domaine lexical l'articulation entre mode sémiotique et mode sémantique de la signifiante linguistique (E. Benveniste, 1969), noue la relation entre système et locuteurs ; elle est le versant linguistique de la lexicalisation, souvent réduite, à tort, à ses aspects sociolinguistiques (diffusion d'un mot et enregistrement lexicographique). Le propre de l'occurrence autonymique pure est d'actualiser la signification sémiotique, sans conversion en dénomination référentielle, de faire émerger le système lui-même dans le discours. En prenant la langue pour objet, les discours métalinguistiques la représentent, la mettent en scène dans le discours.

L'absence de conversion peut tenir à différents facteurs, parmi lesquels, dans le cas très fréquent illustré par *signéter*, l'habitude antérieurement acquise d'un emprunt. Pour des raisons pragmatiques, des domaines d'innovation technologique intense comme la télématique favorisent l'anglicisation des vocabulaires.

Mais le dernier type de discours indiqué fait apercevoir un autre aspect du phénomène.

#### **4. Discours ambivalents**

Un texte comme *Le Petit Dictionnaire Illustré* d'A. Finkielkraut se donne ouvertement comme une parodie de dictionnaire ; outre son titre (qui évoque *Le Petit Larousse Illustré*, l'un des ouvrages les plus populaires de France), il se signale comme tel par la forme adoptée : liste d'entrées néologiques, autonymiques, suivies de définitions et parfois de « pseudo-exemples » ou pseudo-citations, qui sont en fait des pastiches d'auteurs célèbres. La plupart de ces mots sont des mots-valises, paronymes, voire homonymes de mots existants.

Ainsi trouve-t-on *paratiner* (« conter fleurette en patin à roulettes », illustré d'une pseudo-citation de Proust « Cet après-midi-là, au jardin des Champs-Élysées baigné d'un soleil distrait, souriant et printanier, j'osai pour la première fois paratiner Gilberte. »), ou *quotirien* (« néant qui revient tous les jours », avec pseudo-citation de Nizan) ; ces noms désignent des concepts parfaitement concevables, mais que la communauté francophone n'a pas jugé utile de répertorier comme tels. D'autres, au contraire, semblent inconcevables, soit en vertu des connaissances encyclopédiques (la représentation admise des choses), soit en vertu de la logique. Comme exemple du premier cas, on peut citer *comméragé*, « cas d'un enfant qui a le même âge que sa mère ». « la prohibition de l'inceste ne s'applique pas aux comméragés. » ; or, le clonage de Dolly a montré que la chose n'était pas si invraisemblable que cela : le vieillissement prématuré de cette célèbre brebis a fait soupçonner aux spécialistes du clonage que la méthode utilisée produisait des organismes héritant de l'âge maternel ! Un exemple de mot contradictoire en soi est fourni par *ponctuite* signifiant « malheur qui arrive exactement sous la forme et au moment prévus » : il est composé de deux bases dont le sémème contient des sèmes apparemment incompatibles : « qui est toujours à l'heure » (définition de *ponctuel* dans le *PRE*) et « inattendu » qui figure dans celle de *tuile* dans son emploi familier de « désagrément inattendu » ; certes, un tel sémème déroge à l'organisation sémique du lexique actuel, à sa structure ; mais l'histoire de la langue fournit des exemples de mots dont le sens subit de véritables bouleversements sémiques diachroniques, au point de réunir, dans leur polysémie contemporaine, des acceptions contradictoires :

chimère n. f.

- XIII<sup>e</sup> ; lat. *chimæra*, gr. *khimaira* « la Chimère », monstre mythologique  
1 Monstre à tête et poitrail de lion, ventre de chèvre, queue de dragon, crachant des flammes. *Bellérophon tua la Chimère.*  
=> Fig. et vx Assemblage monstrueux.
- 2=> (v. 1560) Vaine imagination. => fantasme, illusion, mirage, rêve, songe, utopie, vision. *Se forger, se créer des chimères. Caresser une chimère. De vaines, de folles chimères. Quittez ces chimères. « Ô chimères! dernières ressources des malheureux! » (Rousseau).*
- 3=> (1808) Poisson marin cartilagineux (*holocéphales*) aux dents broyeuses, et qui a un aiguillon parfois venimeux.
- 4=> Biol. Organisme créé artificiellement par greffe ou fécondation, à partir de deux cellules, embryons ou organes de génotypes différents (=> aussi hybride). *Chimère de caille et de poulet.* Appos. *Des souris-chimères.*  
=> CONTR. 2. Fait, raison, réalité, réel.

Sans entrer dans une analyse sémique détaillée, on peut remarquer que les acceptions 1 et 4 (respectivement originelle et néologique récente) ont en commun un sème [composite], mais s'opposent par le trait [réel], négatif dans la première, et positif dans la dernière.

Outre le fait, en passe de devenir banal, que le développement de bien des recherches bouleverse notre culture, et que la langue ne peut qu'en enregistrer les conséquences encyclopédiques, que nous apprend ce détour par un *fictionnaire* (dictionnaire fictif) ? Sinon la capacité qu'a la langue, mise en scène elle-même dans certains discours, d'exhiber aux locuteurs un stock de signes lexicaux (associations signifiant-singifié) inemployés, mais

formés en vertu de règles morphologiques et sémantiques observées par ailleurs, analogues (au sens saussurien) aux mots en usage : signes lexicaux autonomes, mais néanmoins disponibles à la communauté linguistique susceptible de les pourvoir d'une référence mondaine au hasard des besoins communicationnels.

Certes, il y a là une curieuse exception à l'usage courant des unités lexicales, dont les occurrences autonymiques apparaissent généralement secondes relativement à leurs occurrences dénominatives, et, d'une certaine façon, dépendantes d'elles. Mais on peut rapprocher cette particularité de celle qui affecte les néologismes d'une façon générale : leur usage, tant en production qu'en réception, ne fait pas appel à la connaissance d'une liste de signes lexicaux codés, mémorisés, mais à celle d'un ensemble de règles morphologiques, sémantiques et syntaxiques. Or ces deux composantes du lexique – système de signes et système de règles – interagissent constamment dans les vocabulaires, et gèrent l'adaptation permanente de la langue aux besoins de la communauté. Les occurrences autonymiques de néologismes (provisoirement ?) « morts-nés » en sont une manifestation parmi d'autres.

## **5. Autonymie : système et locuteurs**

L'autonymie est d'abord définie comme une propriété caractéristique des langues naturelles, qui les rend aptes – et elles seules parmi tous les systèmes de communication – à parler d'elles-mêmes aussi bien que du reste. Mais ce sont ses manifestations discursives qui s'offrent à l'observation. Son fonctionnement, quand il affecte les néologismes révèle, en premier lieu, la disponibilité du lexique à répondre à tous les besoins de communication, d'expression, de conceptualisation d'une communauté ; l'autonymie donne à voir le lexique comme système pourvoyeur de signes, intégrant un stock de règles de formation (signifiants et signifiés), dont le discours métalinguistique permet d'explorer à l'infini les potentialités. Ce phénomène illustre un aspect de la compétence linguistique moins souvent mis en lumière que celui de la compétence syntaxique : ce que J. Rey-Debove nomme « sentiment morphologique », puis « compétence morphologique » (Rey-Debove 1998 : 252), qui conduit les locuteurs à analyser les mots en usage (enregistrés par la « norme »), à repérer les éléments éventuellement semblables, et à utiliser les éléments dégagés pour en former d'autres, pratiquant une analyse distributionnelle élémentaire, mais efficace ; car elle peut les conduire à proposer eux-mêmes des combinaisons nouvelles, conformes ou non au système. A l'inverse, on observe que des mots conformes au système ne sont pas adoptés : cela renvoie à l'autre aspect de l'action des locuteurs sur la langue ; en second lieu, en effet, l'autonymie renvoie, « en creux », au rôle de la « masse parlante », de la communauté linguistique dans la gestion de la langue : car, pour que ces « candidats-signes », ces « mots possibles » accèdent au statut lexical plein, il leur faut être adoptés par les locuteurs, dont les discours mondains réaliseront la conversion sémiotique/sémantique.

Le fonctionnement de l'autonymie lié à la néologie renvoie donc, selon ses modalités propres, à cette articulation fondamentale et problématique entre la langue et le discours, entre le système et la communauté linguistique qui l'utilise ; articulation à laquelle Cl. Hagège (1985) consacre la dernière partie de son ouvrage *L'homme de paroles*. L'approche linguistique du concept d'unité lexicale bute régulièrement sur cette question, irritante pour les lexicologues. S'agissant du néologisme, outre le caractère transitoire de cet état (un « néologisme » est destiné à s'intégrer, c'est-à-dire à perdre ce statut particulier pour devenir un lexème ordinaire en synchronie, ou à disparaître), on observe que des créations déviantes relativement au système s'intègrent, alors que des produits réguliers n'entrent pas dans l'usage, demeurant donc extérieurs à la norme lexicale. Et les dernières réflexions suscitées par la définition du signe lexical soulignent la nécessité, dans le domaine lexical, d'articuler système et locuteurs : système et norme (Rey-Debove 1998), système et locuteurs (Cusin-Berche 1999), caractère « hybride » de l'unité lexicale (Petit 1999). En clair, la tâche de la linguistique ne se limiterait pas à décrire le système et explorer comment il fonde le discours, il faudrait aussi explorer l'inverse : comment le discours fait retour sur la langue, c'est-à-dire sur quelles propriétés linguistiques, et à travers quelles modalités s'opèrent l'accueil des créations discursives et leur intégration au système.

## **Bibliographie**

- AUTHIER-REVUZ J. (1995) : *Ces mots qui ne vont pas de soi*, Paris, Larousse.
- BENVENISTE E. (1969) : « Sémiologie de la langue », in *Problèmes de linguistique générale* t.2, 1974, Paris, Gallimard.
- CHEMINÉE P. (1999) : « Statut lexical, statut lexicographique : le nom composé dans le dictionnaire », *Linx* n°40, p.187-217.
- CORBIN D. (1991) : « La formation des mots : structures et interprétations », *Lexique* n°10, PUL, Lille, p.7-30.
- CUSIN-BERCHE F. (1998) : *Le management par les mots*, Paris, L'Harmattan.
- CUSIN-BERCHE F. (1999) : « La notion "d'unité lexicale" en linguistique et son usage en lexicologie », *Linx* n° 40, Paris X-Nanterre, p.11-31.
- DEPECKER L. (1994) : *Un exemple d'aménagement terminologique : les commissions ministérielles de terminologie en France (1970-1993)*, Thèse de linguistique, Univ. Paris 7.
- FINKIELKRAUT A. : *Le Petit Fictionnaire illustré*, Paris, Le Seuil.
- FUCHS C. (1982) : *La paraphrase*, Paris, PUF.
- GARY-PRIEUR M.-N. (1979) : *Les verbes dérivés de noms*, Thèse d'Etat, Paris 8.
- HAGÈGE Cl. (1985) : *L'homme de paroles*, Paris, Fayard.
- KLEIBER G. (1984) : « Dénomination et relations dénominales », *Langages* n°76, Paris, Larousse, p.77-94.

MORTUREUX M.-F. (1981) : « Le 'corpus' dans les études de lexique-sémantique », *Linx* n°4, Paris X-Nanterre, p.47-68.

MORTUREUX M.-F. (1997) : *La lexicologie entre langue et discours*, Paris, SEDES.

PETIT G. (1999) : « La double hybridation de l'unité lexicale », *Linx* n°40, Paris X-Nanterre, p.137-158.

REY-DEBOVE J. (1978 ; rééd. 1997) : *Le métalangage*, éd. Le Robert ; 2<sup>ème</sup> édition, Paris, Armand Colin.

REY-DEBOVE J. (1998) : *Le signe linguistique*, Paris, Armand Colin.

TAMBA-MECZ I. (1988) : *La sémantique*, Paris, PUF.

*Le Petit Robert*, éd. Electronique, 1996.